

Au sud-ouest du département du Lot-et-Garonne, aux frontières des Landes et du Gers.

# ALBRET COMMUNAUTÉ



**746 KM<sup>2</sup>**  
SUPERFICIE



**33**  
COMMUNES



**28 100**  
HABITANTS  
36 HABITANTS AU KM<sup>2</sup>



SURFACES BIO

**4 327 ha** de surface bio  
dont **1 481 ha** en conversion

**11,1 %** de la SAU en bio

**120 fermes bio**

Données Agreste et Agence Bio 2020



Commune la plus peuplée  
avec 11 700 habitants

## Situation agricole

- 1 050 exploitations
- 39 600 ha de surfaces agricoles soit environ 53 % du territoire intercommunal sont destinés à l'activité agricole

# CONTEXTE DU TERRITOIRE

Le paysage de l'Albret est marqué par la diversité : grandes cultures, forêt, paysages de vignobles, élevages, et paysages de type landais.

Les cultures de plein champs (céréales, oléagineux et semences) et la viticulture (vins de Buzet notamment) constituent les orientations productives du territoire. Viennent ensuite les élevages de volailles, les cultures fruitières (le melon est notamment une filière emblématique de ce territoire).



## Atouts

- Une agriculture encore très présente avec un secteur de la semence important (17 % de l'emploi).
- Des produits locaux de renommée (vins AOC Buzet).
- Un territoire qui bénéficie de la présence des principales entreprises du secteur des semences (Syngenta, KWS, Limagrain...) et d'un savoir-faire reconnu dans ce domaine.
- La présence au sein du Technopole Agrinove dédié à l'innovation en agriculture de 2 clusters : un cluster Machinisme agricole (agroéquipements) et un cluster Plantes (produits phytosanitaires naturels).
- Des initiatives menées en matière d'efficacité énergétique (Territoire TEPOS).
- La présence de filières en lien avec les spécificités du territoire (liège, semences, etc.).
- Des débouchés offerts par le développement des circuits courts alimentaires, poussés par la demande locale et grâce à la proximité d'Agen et de l'Agropôle.



## Faiblesses

- Un vieillissement prononcé des agriculteurs exploitants rend la question de la transmission des exploitations stratégique.
- Peu d'attractivité par manque de diversité d'équipements commerciaux, engendrant un phénomène d'évasion commerciale. Si les circuits courts se sont développés via le développement des points de vente directe, soutenus par la demande sociétale, ils restent sur ce territoire encore insuffisamment valorisés compte tenu des opportunités offertes par la proximité d'Agen.
- Un paysage très diversifié mais impliquant des enjeux forts en matière de préservation et de patrimoine.
- Peu d'emplois sur le territoire générant de nombreux flux domicile-travail et un risque accru de « zones dortoirs ».
- Bien qu'ouvrant des opportunités économiques, les entreprises semencières dépendent de grands groupes internationaux et leur ancrage territorial reste fragile.
- Des filières délaissées (melon) et une implantation de l'agriculture biologique encore timide.

# LES ENJEUX DU TERRITOIRE

L'enjeu majeur en Albret est de rééquilibrer le modèle de développement du territoire et de rétablir les conditions d'une véritable attractivité pour des actifs, afin d'assurer le renouvellement de la population et donc de la ressource en main d'œuvre. Le territoire pourrait enclencher un plan de développement via 4 étapes :

## 1 Redynamisation des activités productives qui sont la marque du territoire, en intégrant une approche durable à chaque niveau de la production



Il s'agit notamment pour le secteur agricole, d'une part de questionner ses pratiques pour les adapter aux changements climatiques (notamment à la ressource en eau) et à l'évolution des attentes sociétales, d'améliorer les conditions de transmission-reprise d'exploitations, et d'autre part de permettre à tous les profils de producteurs présents sur le territoire (des multiplicateurs de semences aux bios sans oublier les apiculteurs professionnels) de se développer et de renforcer leurs liens au territoire.



## 2 Structurer un écosystème local qui permette aux entreprises locales de sortir de leur isolement, de favoriser leur développement et de rendre le territoire plus résilient face aux difficultés économiques

## 3 Développer l'offre de services et d'équipements de manière à améliorer l'attractivité du territoire, à soutenir l'économie résidentielle, et à réduire le phénomène d'évasion commerciale pénalisant pour le développement local



Il s'agit de veiller à l'attractivité résidentielle de l'Albret notamment pour les actifs, de prendre en compte le vieillissement accentué de la population présente et de construire une attractivité touristique en cohérence avec les atouts du territoire.

## 4 Ancrer le territoire au sein d'un espace élargi pour faciliter les coopérations et renforcer l'écosystème local



L'Albret, fédéré au sein de la communauté de communes (Albret communauté) a besoin de développer des coopérations en termes de mobilité, mais aussi de développement économique, circuits courts, tourisme... Il s'agit aussi pour le territoire d'aller chercher au-delà même de son périmètre les ressources externes utiles pour renforcer ses capacités de développement.

## COEXISTENCE POUR UNE GESTION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

Agrobio 47, le Syndicat des Agriculteurs multiplicateurs de semences 47, le Syndicat des apiculteurs « l'Abeille gasconne », et le département de Lot-et-Garonne ont décidé de collaborer dans une démarche exemplaire de gestion concertée du territoire. La première concrétisation de ce co-engagement s'est traduite par la signature d'une « Charte de coexistence » en 2012. Puis, l'association COEXISTENCE 47 a été créée par la suite pour prendre le relais du texte, dans le but de développer le dialogue et l'échange de savoir, afin de garantir à chacun la pérennité de ses pratiques.

Enjeu 1  
Redynamisation  
des activités  
productives



La Charte  
de Coexistence

Le point de départ de cette aventure est le lancement des Etats généraux de l'agriculture par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne en 2010, constitués dans le but d'engager une réflexion prospective, avec l'ensemble des filières du département sur le développement agricole, l'anticipation des mutations à venir et l'optimisation des soutiens en direction des acteurs du monde agricole. Les enjeux stratégiques de la filière semences y ont été décrits, et notamment le besoin de se rapprocher des filières locales biologique et apicole. Ces premiers échanges positifs ont abouti à la rédaction d'une charte dite « de coexistence », signée sous l'égide du Conseil départemental le 14 décembre 2012, par les représentants des 3 filières : l'Abeille Gasconne, AGROBIO 47 et le SAMS 47.

### POURQUOI UNE CHARTE DE COEXISTENCE ?

Pour les filières apicole, multiplication de semences, et agriculture biologique, ce texte veut préserver des secteurs économiques majeurs, c'est-à-dire :

- la production de semences certifiées ou paysannes exemptes de contamination par d'autres pollens,
- l'assurance d'une bonne pollinisation des cultures,
- éviter la disparition des abeilles,
- répondre à la demande en produits biologiques et conforter ce mode de production.

### LES 4 OBJECTIFS DE LA CHARTE

1- Développer le dialogue entre les usagers de l'espace : une meilleure connaissance des activités agricoles voisines et de leurs contraintes pour prévenir les nuisances occasionnées. Dans ce contexte, la formation initiale et continue, l'information des agriculteurs, apiculteurs et collectivités sont les outils utilisés pour anticiper les problèmes de coexistence des activités.

2- Préserver les insectes pollinisateurs indispensables aux activités agricoles : leur pollinisation est garante du rendement de nombreuses cultures en particulier semencières et arboricoles. L'optimisation de la pollinisation, et d'une manière générale la préservation des pollinisateurs est un objectif pour tous les partenaires.

3- Contribuer à la maîtrise des flux de pollen : éviter la contamination des semences par des pollens « indésirables » est une contrainte majeure pour tout multiplicateur de semences. La maîtrise des repousses indésirables, une meilleure communication à propos des semences paysannes doit permettre de faciliter la multiplication de semences sur le territoire.

4- Limiter l'impact des traitements phytosanitaires : les traitements phytosanitaires peuvent avoir un impact important sur les abeilles et les auxiliaires de culture, et sont une source potentielle de pollution pour l'eau et les cultures voisines. C'est pourquoi cette charte vise à améliorer les techniques de pulvérisation et les méthodes alternatives, ainsi que respecter les heures de butinage des insectes pollinisateurs.



## L'association Coexistence 47 porteuse d'un GIEE

Les signataires de la Charte de coexistence se sont rendus compte que sans action de terrain, le message n'était pas efficient. AGROCAMPUS 47 (L'Enseignement agricole public du Lot-et-Garonne) a été l'élément catalyseur, aux côtés d'AGRINOVE, afin de créer, dès 2018, l'association COEXISTENCE 47 suite à la demande des professionnels du secteur. Celle-ci a pour rôle de porter le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) qui a pour nom celui de sa mission : « Coopération entre les filières agricoles et apicoles pour une gestion partagée des territoires en Lot-et-Garonne ». Celle-ci est fondamentale pour la pérennité de l'agriculture du territoire : permettre aux différentes filières de mieux se connaître et d'engager des actions visant à préserver l'essentiel : les insectes pollinisateurs, l'environnement, la biodiversité, et la pérennité économique des exploitations.

### 6 AXES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ RETENUS POUR LE GIEE

1. La biodiversité naturelle et fonctionnelle ;
2. L'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ;
3. La gestion des flux polliniques ;
4. La gestion alimentaire et sanitaire des ruchers ;
5. La sécurisation économique des exploitations ;
6. Le dialogue et la compréhension des enjeux du territoire.

En collaboration étroite avec les signataires de la charte, Agrocampus 47 a pu bénéficier, de 2014 à 2017, puis de 2018 à 2021, d'une décharge d'horaires d'un enseignant du lycée agricole Armand Fallières, afin de mettre en place et de co-animer avec la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, les actions du GIEE (couverts végétaux, implantation de haies, actions de formation et de communication, ...) à destination des bénéficiaires de la charte de coexistence.

### ➡ POUR SES DÉBUTS, L'ASSOCIATION A CHOISI DE SE FOCALISER SUR L'ABEILLE, POLLINISATEUR INDICATEUR DE LA BONNE SANTÉ D'UN TERRITOIRE. SON PLAN D'ACTIONS S'EST CONSTRUIT SUR 4 PRIORITÉS :

- Développer des couverts végétaux, notamment nectarifères (deux agriculteurs ont donné leur accord pour que ces techniques soient testées sur leurs exploitations).
- Démontrer que l'implantation de ruchers sédentaires est réalisable dans le contexte du territoire, et travailler sur une cartographie pour implanter des ruchers sédentaires.
- Réaliser des diagnostics de biodiversité sur les exploitations (flore, pollinisateurs) pour évaluer la situation et les progrès, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne.
- Développer une communication efficiente, notamment sur le territoire de l'Albret pour inciter le monde agricole et le grand public à travailler ensemble dans le respect de la biodiversité.



### Perspectives

Pour atteindre les objectifs du GIEE, des travaux de recherches et des expérimentations sur la pollinisation seront mis en œuvre à partir de 2022. L'enseignement agricole public et l'association Coexistence 47 vont bénéficier du recrutement d'un ingénieur apprenti pour mener ces travaux, et la collaboration avec la station expérimentale de la FNAMS à Condom (32) sera renforcée dans ce cadre. Le travail sur le développement du dialogue territorial sera également intensifié, par le lancement d'expérimentations sur le développement de semences AB. L'objectif final étant de faire coopérer des acteurs d'envergure, notamment les entreprises semencières implantées dans l'Albret, SEMAE, Biaugerme et les collectivités....

### Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE ET ANIMATION DU PROJET Conseil Départemental 47, Agrocampus 47, Abeille Gasconne, FNAMS 47, Agrobio 47, membres fondateurs de l'association Coexistence 47

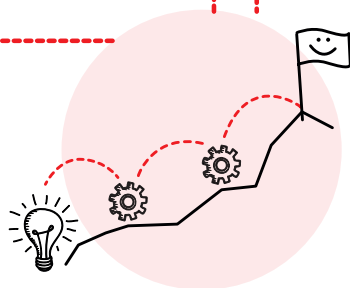
MISE EN RELATION ET ACCOMPAGNEMENT Agrocampus 47, Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

FINANCEURS Département, Région, Etat (Casdar)

# SYNTHÈSE

## Facteurs de réussite

Les échanges et l'interconnaissance des acteurs ayant des divergences de fonctionnement et de systèmes sont au cœur des réalisations de l'application de la Charte de Coexistence. Celle-ci a permis, via les échanges et l'interaction entre participants d'horizons divers, d'aborder des thématiques délicates de partage de territoire et de fonctionnement des écosystèmes, de faciliter l'interconnaissance de chacun et d'avancer dans la recherche de solutions et d'expérimentations sur les flux polliniques.



## C'est à refaire !

### La création de l'association Coexistence et l'obtention d'un tiers temps pour l'animation

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche a souhaité encourager le projet et Agrocampus 47 en permettant de dégager des moyens (décharge de service équivalente à un tiers temps d'enseignement) d'animation et de développement territorial afin de faciliter les échanges, coopérations, synergies et dynamiques, notamment pour permettre l'adaptation des formations des établissements aux qualifications requises par les emplois et le territoire.

## Difficultés rencontrées

- La mobilisation des agriculteurs sur le projet, notamment des producteurs bio présents sur le territoire, a été le principal frein au développement des échanges et à la mise en place des actions. Les questions abordées restent complexes, et les acteurs ont pu avoir la crainte d'une interaction avec des structures d'importance ou de stratégie contraire à la leur (semenciers de renommée mondiale). Ils n'ont pas perçu au 1er abord les intérêts et les objectifs qui pourraient directement se répercuter sur le fonctionnement de leurs systèmes d'exploitation.
- La place de la collectivité d'Albret a été peu investie. Les élus n'ont pas souhaité à ce stade développer le panel des actions envisagées avec le GIEE, laissant la contribution territoriale au Département du Lot-et-Garonne, initiateur de la Charte de Coexistence.

## Perspectives

Le partenariat initial avec le Conseil Départemental s'est vu renforcé via les actions menées par Coexistence 47, notamment à travers la mise en place du Plan Apicole Durable 47 et la semaine « du miel et des produits de la ruche ». L'association poursuivra ces travaux, et va également développer son programme d'actions sur des thématiques de recherche appliquée (pollinisation, semences) avec de nouveaux partenaires, au-delà de l'Albret. Des itinéraires techniques innovants sont en cours de développement, par exemple l'implantation de cultures peu gourmandes en intrants comme le trèfle semence. Par ailleurs, de nouvelles formations spécialisées en apiculture ont pu voir le jour au lycée agricole de Nérac, et seront à développer prochainement au sein d'autres structures.

En parallèle de cela, l'appui du territoire, notamment en termes de communication et de sensibilisation, sera nécessaire. Il s'agira de :

- Affirmer la place de la collectivité d'Albret dans le projet et ses actions pour l'agriculture.
- Développer l'implication des producteurs bio (en particulier au sein de l'association), en renouvelant les pratiques d'animations afin de mieux susciter l'adhésion des agriculteurs sur les thématiques d'actions de l'association avec le concours d'Agrobio 47 et de la Chambre d'agriculture.
- Organiser des réunions d'acteurs pilotées par le territoire pour échanger sur la préservation des sols, des ressources en eau et de la biodiversité du territoire (avec intervention de l'animateur du GIEE). Ces consultations permettront d'identifier les pistes de travail en agriculture à approfondir par Albret Communauté dans les prochaines programmations.

L'ensemble de ces actions doit, entre autres, davantage permettre de mobiliser l'ensemble des apprenants, des équipes éducatives d'Agrocampus 47, des agriculteurs, des apiculteurs ainsi que le grand public pour que chacun devienne acteur du changement.

## Pour nous contacter



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO 47 •

### Noémie SEGUIN, conseillère territoire



06 44 07 23 17



n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com



7 bd Danton, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

AVEC LE SOUTIEN DE

